

Responsable en management et développement d'entreprise de santé

RNCP26842 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Code(s) NSF	331p
Code(s) ROME	K1403, M1705
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	07/09/2021

Certificateur(s)

SOCIETE KLM · SIRET : 44806508600010

Société KLM - ISEAM

<http://www.iseam.eu>

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
GROUPE SUP DE CO AMIENS PICARDIE	41801924600010	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le/la titulaire de la certification de "Responsable en management et développement d'entreprise de santé" exerce ses responsabilités de manière autonome dans les activités suivantes :

1. Elaboration et mise en oeuvre des activités stratégiques et des plans à cinq ans d'un établissement ou d'une entreprise de santé ;
2. Elaboration et pilotage des budgets de fonctionnement et des programmes d'investissements ;
3. Mise en oeuvre de la politique qualité, hygiène et sécurité et de la procédure de certification ;
4. Elaboration et supervision de la politique des ressources humaines dans le cadre spécifique du secteur de la santé ;
5. Conception et pilotage de la stratégie marketing et de développement d'un établissement ou d'une entreprise de santé.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

La certification atteste que le/la titulaire est capable de :

- Intégrer et exploiter les opportunités du secteur de la santé en concevant et proposant des produits et services de qualité et en optimisant les activités dans le respect de la législation et du Contrat d'Obligations et de Moyens ;
- Prévoir et mettre en œuvre les processus et les contrôles financiers et budgétaires : dépenses de fonctionnement, investissements, gestion des ressources et de la politique tarifaire ;
- Appliquer les règles, les normes et les obligations en matière d'accréditation, de sécurité sanitaire et de fonctionnement du CHSCT ;

- Définir, promouvoir et mettre en place une organisation humaine et une gestion prospective des carrières et des compétences selon les orientations et les besoins stratégiques de l'établissement ;
- Optimiser la stratégie d'offre en conduisant des projets d'innovation produits et services dans le respect de la réglementation.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Tous types d'entreprises et d'organisations, privées ou publiques, du secteur de la santé

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Directeur/trice et Directeur/trice adjoint/e d'établissement de santé ou médico-social (maison de retraite, EPHA, EPHAD, services tutélaires, IMP...) ;
- Responsable d'unité ou de réseau de soins ;
- Directeur/trice du développement (laboratoire pharmaceutique, fabricant et distributeur de matériel et d'équipement médical ou paramédical de dispositifs médicaux) ;
- Manager marketing et communication ;
- Consultant/e.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Faible (2/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 3 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	3 189 €
Familles professionnelles (FAP)	R3X83 — Professions intermédiaires du marketing et des services commerciaux (hors achats) · tension 3/5 (Modérée) R4X90 — Cadres commerciaux, acheteurs et cadres de la mercatique · tension 2/5 (Faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	9 109
Jugés difficiles à recruter	29 %
Emplois saisonniers	5 %
Familles professionnelles (FAP)	R3X83 — Professions intermédiaires du marketing et des services commerciaux (hors achats) R4X90 — Cadres commerciaux, acheteurs et cadres de la mercatique

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

11 personnes composent le jury de certification, professionnels/les et experts/es, dont 60% extérieures à l'organisme de formation.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	10 973 €
-------------------------	----------

Selon la branche	7 500 € – 12 000 €
------------------	--------------------

Prise en charge	Branches concernées
10 973 €	Valeur par défaut · 209 branches
12 000 €	CPNEFP de la branche professionnelle des Entreprises du courtage d'assurances et/ou réassurances
9 000 €	CPNE de la branche de l'hospitalisation privée à statut commercial et du thermalisme
8 790 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
7 500 €	CPNE des industries de santé (CPNEIS)

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	07/09/2021
-------------------------------------	------------

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP36699

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/26842/>